

Division des élèves

Orléans, le 7 mars 2022

n° 561-2022
Affaire suivie par :
Elise COMPAGNON
Tél : 02 38 24 29 80
Mél : divel45@ac-orleans-tours.fr

Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
du Loiret

19 rue Eugène Vignat
45043 Orléans Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les principaux des collèges du
Loiret



Objet : admission à l'internat du collège Jean Rostand

L'internat peut accueillir 20 filles et 20 garçons.

Il est susceptible d'accueillir des élèves sportifs (section football, section pétanque ou danse), dans la limite de 20 places, et des enfants ne disposant pas de conditions optimales de réussite scolaire dans leur environnement familial, résidant prioritairement dans les quartiers de l'Argonne et de la Source, appartenant à la Cité éducative. L'objectif de l'internat est d'**assurer la réussite scolaire et éducative pour tous les élèves** qui y sont accueillis, conformément à son projet éducatif (cf. pièce jointe).

Nous attirons votre attention sur le fait que ce choix peut ne pas être anodin pour les élèves les plus jeunes, car il peut être vécu comme une rupture importante par rapport à la vie familiale.

Les candidatures pour l'internat feront l'objet d'une étude approfondie, dans le cadre d'une commission. Elle se réunira le **30 mai 2022** et se déterminera en fonction des critères suivants :

- besoin d'un environnement permettant l'exercice d'activités sportives ou artistiques de manière soutenue
- besoin d'un environnement offrant des conditions favorables à la poursuite d'études.

Le dossier de candidature devra être rempli par la famille et remis au directeur de l'école ou au chef d'établissement actuellement fréquenté avant le **27 avril 2022**.

Celui-ci devra indiquer sur le dossier la date de son dépôt, le compléter puis le transmettre à la DIVEL avant le **11 mai 2022**.

La décision prise au terme de cette procédure d'admission sera communiquée aux familles, aux écoles et aux établissements à la fin du mois de juin **2022**.

J'attire votre attention sur le fait qu'une aide financière complémentaire aux bourses pourra être apportée aux familles résidant dans les quartiers prioritaires de l'Argonne et de la Source, appartenant à la Cité éducative.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à la connaissance des familles et des acteurs concernés l'ensemble de ces dispositions.

Pour le directeur académique des services
de l'Education nationale, et par délégation,
La directrice académique,

Véronique GUGGIARI

PJ : note aux famille, dossier de candidature, projet éducatif de l'internat.
Copie pour information au SSFE